



Avis publics

Pages 8 à 10

Calendrier 2018

Pages 14 et 15

Pour un sapin de Noël sécuritaire

Page 18

Fête de Noël des enfants

Page 21



SOMMAIRE

Joyeuses Fêtes



*De la part de tous les membres du conseil et de vos employés municipaux,
nous aimerions vous souhaiter un joyeux Noël
et vous offrir nos meilleurs vœux de santé et prospérité
pour la Nouvelle Année !*

*Que cette période des fêtes soit pour vous,
une occasion de prendre le temps de partager de bons moments
avec ceux que vous aimez.*

*Bonne et heureuse année aux Delageois, Delageoises !
Que le bonheur soit dans vos cœurs !*



Bureau municipal

Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacdelageqc.ca
Site Internet : www.lacdelage.qc.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 00

Pour rencontrer un membre du personnel municipal
à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous
par téléphone ou par courriel à l'aide des informations
indiquées ci-dessus.

Municipalité

Travaux publics	418 264-0592
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Stoneham	418 848-3134
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393

Conseil municipal.....	P. 4
Mot du maire.....	
Infos en rafale.....	P. 5
Gestion municipale.....	P. 7
MRC de La Jacques-Cartier.....	P. 16
Sécurité publique.....	P. 17
Comité culturel.....	P. 20
Environnement.....	P. 25
Annonces & services.....	P. 26
La photo du mois.....	

Le Delageois
PROCHAINE PARUTION
Décembre 2017 (Édition spéciale)

BRANCHEZ-VOUS!
Inscrivez-vous à l'infolettre pour les
citoyens à www.lacdelage.qc.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est
parfois utilisé pour alléger le contenu du
journal.



MA CAISSE
*Créatrice
de valeur*





Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

CONSEIL MUNICIPAL



Guy Rochette
Maire



Marc Boiteau
Conseiller N° 3
Responsable de l'urbanisme



Alexandre Poupart
Conseiller N° 4
Responsable des loisirs et de la culture



Jacinthe Marcoux
Conseillère N° 1
Responsable des finances, de l'administration et des communications



Christiane Gosselin
Conseillère N° 5
Responsable de la sécurité publique



Alexandre Morin
Conseiller N° 2
Responsable des travaux publics et de la voirie



Jonathan Baker
Conseiller N° 6
Responsable de l'environnement

INFO EN RAFALE!



Merci beaucoup pour votre grande participation aux deux sondages. Votre opinion est importante et permettra de guider les orientations du conseil municipal. Lorsque les rapports seront déposés au conseil municipal, nous vous informerons des orientations qui seront prises.



Le Conseil municipal désire vous inviter à assister à l'adoption du budget 2018 lors d'une assemblée extraordinaire, le lundi 18 décembre à 19h30. La séance sera suivie d'un vin d'honneur pour souligner la période des fêtes.



Comme chaque année, la fête de Noël des enfants se tiendra le dimanche 17 décembre de 9h00 à 12h00 au Manoir du Lac-Delage. Vous devez réserver votre place auprès de Mélissa au bureau de l'hôtel de Ville au 418-848-2417 ou par courriel à ville@lacdelage.qc.ca. Le coût de cette activité est de 5 \$ \ enfant.



La première tempête a été difficile pour les employés des travaux publics car beaucoup de gens se sont stationnés dans les rues malgré l'interdiction. Il est vraiment important que les citoyens respectent cette réglementation pour faciliter les opérations de déneigement. Deux affiches sont maintenant installées pour l'ensemble de la municipalité concernant l'interdiction de stationner du 15 novembre au 1er avril. L'affiche est uniforme pour tous et reconnue par le Ministère des Transports. Donc, il faut faire attention aux billets de contraventions.



SVP PAS DE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ L'HIVER !



Nous désirons rappeler à la population que les sacs à ordures qui ne sont pas dans bacs ne seront pas ramassés. Pour tous ceux qui ont des débris de construction autres, vous devez en assumer la disposition. Vous pouvez vous rendre à l'écocen de Stoneham ou demandez à votre entrepreneur, pour ceux qui font faire des travaux d'avoir un conteneur temporaire pour en disposer. Merci de votre collaboration.



Pour ceux et celles qui se demandent si la Ville déboursera une partie des coûts pour les abonnements aux sentiers E47 comme en 2017, nous vous demandons d'attendre que le budget soit adopté et de conserver votre reçu pour que vous puissiez avoir droit à votre remboursement en janvier 2018. L'étude du budget se tiendra le 5 décembre avec les membres du conseil et nous vous reviendrons dès janvier avec les reconductions ou non des ententes avec les différents partenaires. Merci de votre collaboration.



Le Manoir du Lac-Delage offre des sessions de cours aux résidents du Lac-Delage qui sont intéressés à y participer. Vous trouverez la programmation dans le présent Delageois ainsi que les informations pour vous inscrire.



Comme les autres années, les employés des travaux publics tenteront de faire la patinoire pour la période des fêtes ! En espérant que dame nature soit de notre bord !



Horaire du temps des fêtes : bureau municipal

Comme chaque année, le bureau municipal sera fermé pendant le temps des fêtes. Cette année, le bureau sera fermé du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement.

Pour toute urgence aux travaux publics, veuillez communiquer avec :

Sydney Lavoie : 418 264-0592

Louis-Philippe Barrette : 418 264-0820



Horaire de la patinoire

Afin que tous puissent profiter équitablement de l'utilisation de la patinoire, nous vous demandons de respecter et de faire respecter avec le discernement approprié, l'horaire ci-dessous :

- 09:00 : patinage libre
- 11:00 : hockey ou ballon-balai
- 14:00 : patinage libre
- 16:00 : hockey ou ballon-balai
- 18:00 : patinage libre
- 20:00 : hockey ou ballon-balai
- 22:00 : fermeture



Si vous êtes témoin ou victime d'un manque de respect de cet horaire ou d'une utilisation non conforme du bâtiment de la patinoire, soit par des citoyens de notre ville ou par des visiteurs, nous vous prions de le signaler au secrétariat de la ville. Nous verrons à remédier à la situation.

Merci et bon patinage !

Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



*Lac-Delage,
c'est aussi chez nous!*

www.andrehuot.com

325, rue Marais, Suite 250, Québec (QC) G1M 3R3

Avis public

Avis public est par la présente donné:

QU'en 2018, les séances ordinaires du conseil municipal se dérouleront au Bureau municipal, sis au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage;

QU'elles se tiendront les jours suivants à 19h30:

le lundi 15 janvier 2018
le lundi 12 février 2018
le lundi 12 mars 2018
le lundi 9 avril 2018
le lundi 14 mai 2018
le lundi 11 juin 2018
le lundi 9 juillet 2018
le lundi 13 août 2018
le lundi 10 septembre 2018
le mardi 9 octobre 2018
le lundi 12 novembre 2018
le lundi 10 décembre 2018

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Desmeules, directrice générale de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 13e jour du mois de novembre et en faisant paraître une copie dans le Delageois, Éditions de décembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13e jour de novembre 2017.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale



Avis public

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de Ville de Lac-Delage, sera, en 2018, en vigueur pour son deuxième (2e) exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance, au bureau de la municipalité, sur les heures d'ouvertures.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt, à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Ville de Lac-Delage
24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
G3C 5G4
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement A-97-09 de la ville de Lac-Delage et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Desmeules, secrétaire-trésorière de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 20 septembre 2017 et en faisant paraître une copie sur le site internet de la Ville de Lac-Delage.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 septembre 2017.
Josée Desmeules, B.A.A., secrétaire-trésorière



Avis public Budget 2018

Avis public est par la présente donné :

QUE le Conseil de Ville de Lac-Delage tiendra une séance extraordinaire, le 18 décembre 2017 à 19h30 au Bureau municipal, afin d'adopter le budget 2018 ainsi que le programme triennal d'immobilisations.

Donné ce 7^e jour de décembre 2017.

Josée Desmeules, B.A.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Desmeules, directrice générale et secrétaire-trésorière de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité à partir du 7 décembre 2017 et en faisant paraître une copie dans le journal Le Delageois du mois de décembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 décembre 2017.

Josée Desmeules, B.A.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière



On trinque pour célébrer Noël

Le temps des fêtes, avec ses moments de répit, est toujours propice à une réflexion personnelle, mais aussi, collective. Nous sommes plus portés à faire le bilan avec, on l'espère, un peu plus de sérénité. Cette réflexion devient cruciale lorsque nous pensons aux décisions importantes que nous, les Delageois, aurons inévitablement à prendre dans les mois qui viennent.

Les membres du conseil municipal veulent encourager leurs concitoyens dans cette réflexion. Nous constatons, avec fierté, qu'un nombre grandissant de nos voisins assistent aux réunions du conseil et qui, par leur présence, nous confirment que pour gouverner, il est essentiel de se sentir épauler par la communauté. Nous croyons sincèrement qu'une telle participation active à la vie de notre ville offre la meilleure garantie d'une saine gestion de la ville de Lac-Delage.

C'est donc avec plaisir que, lors de l'assemblée extraordinaire du lundi 18 décembre 2017, où il sera question de la présentation du budget 2018, nous convions tous nos concitoyens à se joindre à nous pour lever un verre afin de leur dire merci pour leur appui, pour souligner ensemble le travail de l'année 2017 et pour bien entamer les fêtes de fin d'année.



Déneigement et bacs de collecte des matières résiduelles

En hiver, le dépôt des bacs en bordure de rue occasionne quelques maux de tête à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue.

C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6 h 30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées pendant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple - se charge de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant.

Pour éviter que les matières collent au fond du bac brun de compostage à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond de ce dernier et évitez d'y déposer des liquides.

Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 15 novembre et le 1^{er} avril. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2016 ainsi que le 1^{er} janvier 2018, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires. Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant

du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un « cadeau » désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage !

N'oubliez pas que quelqu'un devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile !

Toiles sur les pelouses et bris d'équipement

Plusieurs citoyens apposent chaque automne des toiles sur leur pelouse afin de la protéger du sable qui s'y dépose lors du déneigement. Cependant, la pose de toile doit se faire de façon sécuritaire. Il ne faut pas, pour garder la toile en place, se servir de roches, de morceaux de bois ou tout autre objet qui pourrait endommager la souffleuse qui vient élargir les rues pendant la saison hivernale. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises les années

passées, ce qui a occasionné non seulement une perte de temps, mais aussi, une augmentation significative des coûts.

En fait, l'emprise de rue qui se trouve entre votre terrain et le bord de la rue, et qui varie entre un mètre et demi et trois mètres, appartient à la ville. Par conséquent, on vous demande de respecter la mesure de sécurité en vous assurant qu'il n'y ait pas de roches, de morceaux de bois, etc., qui pourraient endommager la souffleuse, et ce dans une bande d'un mètre à partir de la chaussée.

Pour retenir la toile, nous suggérons plutôt d'utiliser dans cette bande de protection, des

couvercles de pot «Mason» transpercés de grands clous. Nous comptons sur votre collaboration.

Merci !

<<Calendrier 2018 des collectes de matières résiduelles>>

Janvier								Février								Mars								Avril							
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								5				1	2	3	4	9				2	3	3	4	13							1
1	1	2	3	4	5	6	7	6	5	6	7	8	9	10	11	10	5	6	7	8	9	10	11	14	2	3	4	5	6	7	8
2	8	9	10	11	12	13	14	7	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	18	15	9	10	11	12	13	14	15
3	15	16	17	18	19	20	21	8	19	20	21	22	23	24	25	12	19	20	21	22	23	24	25	16	16	17	18	19	20	21	22
4	22	23	24	25	26	27	28	9	26	27	28					13	26	27	28	29	30	31		17	23	24	25	26	27	28	29
5	29	30	31																					18	30						

Mai								Juin								Juillet								Août								
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
18		1	2	3	4	5	6	22					1	2	3	26							1	31				1	2	3	4	5
19	7	8	9	10	11	12	13	23	4	5	6	7	8	9	10	27	2	3	4	5	6	7	8	32	6	7	8	9	10	11	12	
20	14	15	16	17	18	19	20	24	11	12	13	14	15	16	17	28	9	10	11	12	13	14	15	33	13	14	15	16	17	18	19	
21	21	22	23	24	25	26	27	25	18	19	20	21	22	23	24	29	16	17	18	19	20	21	22	34	20	21	22	23	24	25	26	
22	28	29	30	31				26	25	26	27	28	29	30		30	23	24	25	26	27	28	29	35	27	28	29	30	31			
																31	30	31														

Septembre								Octobre								Novembre								Décembre							
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35						1	2									44				1	2	3	4	48						1	2
36	3	4	5	6	7	8	9	40	1	2	3	4	5	6	7	45	5	6	7	8	9	10	11	49	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16	41	8	9	10	11	12	13	14	46	12	13	14	15	16	17	18	50	10	11	12	13	14	15	16
38	18	18	19	20	21	22	23	42	15	16	17	18	19	20	21	47	19	20	21	22	23	24	25	51	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30	43	22	23	24	25	26	27	28	48	26	27	28	29	30			52	24	25	26	27	28	29	30
								44	29	30	31														31						

 **Recyclage**
Déchets

 **Compost**
Feuilles

 **Monstres**



MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Noël dans la Jacques-Cartier Sur les traces du Père Noël

Suivez les traces du père Noël et partez à la découverte des cinq marchés de Noël de la région de La Jacques-Cartier!

Salon des artistes, artisans et des travailleurs autonomes de Shannon-Valcartier

11 et 12 novembre au Centre communautaire
75, chemin de Gosford,
Shannon

Féerie de Noël

2 et 3 décembre au Centre de ski Le Relais
1084, boul. du Lac,
Lac-Beauport

À GAGNER

- 5 paniers cadeaux réunissant les produits des artisans présents
- Un forfait féérique dans la région de La Jacques-Cartier

Salon Expo-Cadeaux

25 et 26 novembre au Centre Anne-Hébert
22, rue Louis-Joliet,
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Marché de Noël de La Jacques-Cartier

1, 2, 3, 8, 9 et 10 décembre à la Grange du presbytère
119, 1re Avenue,
Stoneham-et-Tewkesbury

Marchands de bonheur

8 et 9 décembre au Parc Richelieu
386, avenue Sainte-Brigitte,
Sainte-Brigitte-de-Laval

Plus de marchés vous visiterez, plus de chances vous aurez de gagner!

La magie de Noël commence dans La Jacques-Cartier!
Pour tous les détails, visitez le noeldanslajacquescartier.com.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Routes blanches! Ralentissez!

Comme depuis plusieurs années, la Ville de Lac-Delage s'implique dans le développement durable en limitant au maximum l'épandage d'abrasifs et fondants. Cette méthode contribue à améliorer l'environnement et à protéger notre lac tout en diminuant les quantités de sable projetées sur les terrains des citoyens au printemps lors des opérations de déneigement. Puisque la quantité de sable est diminuée, ce programme permet aussi à la municipalité d'économiser lors des interventions de nettoyage printanier des rues. Cette pratique constitue une gestion plus responsable des abrasifs. À cet effet, deux affiches seront placées prochainement afin de rappeler aux automobilistes l'importance de ralentir.

La Ville de Lac-Delage demande la collaboration des automobilistes afin d'adapter leur conduite en conséquence.

Soyez prudent, s.v.p. ralentissez!
Tout le monde y gagne!



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: **Eric Blais**
418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



Pour un sapin de Noël sécuritaire...

Le choix d'un sapin

- Optez pour un sapin artificiel, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.

L'installation du sapin

- Placez le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Ne l'installez pas trop tôt afin d'éviter qu'il ne soit sec avant la fin de la période des fêtes.
- Un sapin installé trop tôt risque fort de s'assécher avant la période des fêtes et vous devrez passer Noël sans allumer les lumières qui le garnissent.
- Coupez de nouveau le tronc (une coupe en biseau) dès votre arrivée à la maison, même pour un arbre coupé. Les arbres sont dans la cour du vendeur depuis assez longtemps pour que la base du tronc se soit asséchée. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement. Ajoutez donc de l'eau tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ou de flammes.

Comment se débarrasser d'un sapin naturel

- Envoyez le sapin au recyclage ou débarrassez-vous-en selon le règlement municipal dès que les fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison : un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer.
- Ne brûlez pas votre sapin dans le foyer ou le poêle à bois, il pourrait laisser des dépôts de crésote dans le conduit de la cheminée, ce qui augmente les risques d'incendie.

À Lac-Delage, la Ville ramassera les sapins de Noël jusqu'à la fin du mois de janvier 2017. Vous n'avez qu'à déposer l'arbre sur votre terrain à un endroit facilement visible et accessible pour les employés de la ville, sans pour autant que cela nuise aux travaux de déneigement. Informations tirées du site du Ministère de la Sécurité publique du Québec. Vous pouvez y trouver d'autres conseils sécuritaires à propos des guirlandes de lumières, des cordons de rallonge et d'autres décorations.

Votre député Joël Godin pourrait être votre chauffeur

Saint-Augustin-de-Desmaures, 24 novembre 2017 – Le 8 décembre prochain, Joël Godin et son équipe participeront bénévolement à l'une des soirées de raccompagnement, organisée par Opération Nez rouge Portneuf. Cette initiative du député vise à sensibiliser la population à l'adoption de comportements responsables lors de leurs déplacements et à poser un geste concret pour l'amélioration du bilan routier, notamment en cette période de réjouissances et de festivités.

« J'invite les citoyennes et les citoyens à être vigilants quant à leur capacité à prendre le volant suite à leurs rencontres des fêtes et à utiliser les services d'Opération Nez rouge Portneuf, du 1^{er} au 22 décembre. N'hésitez pas également à devenir bénévole à l'occasion de cette 34^e campagne, afin que le plus de gens possible puissent être raccompagnés de façon sécuritaire à leur domicile » a déclaré Joël Godin.

Rappelons que, pour une neuvième année consécutive, tous les profits amassés iront directement à la Fondation Mira. Ces sommes serviront à la formation de chiens d'assistance entraînés spécialement pour accroître l'autonomie des personnes handicapées et favoriser leur intégration sociale.

Pour vous inscrire en tant que bénévole, consultez l'adresse suivante: <http://www.operationnezrouge.com/benevoles>.



Joël Godin

Avis important

Randonneurs de E47

ÉcoSentiers Villégiature

Dans le but de préserver la qualité des sentiers pédestres et cyclables, nous avons pris la décision de permettre seulement les randonneurs en raquette pour la saison hivernale. Nous invitons les marcheurs et coureurs à visiter Les Marais du Nord qui disposent d'environ 8 km de sentiers pédestres entretenus pour l'hiver !

Depuis quelques semaines déjà, nous mettons les efforts nécessaires pour avoir un site extraordinaire pour la pratique de la raquette. Dès cet hiver vous aurez plus de 14 km de sentiers balisés. Nous prévoyons avoir un petit refuge en 2019. Plus de sentiers pourraient s'ajouter au courant de la saison.

Pour s'assurer d'avoir un bon entretien, le E47 Trail Crew forme un COMITÉ RAQUETTE et vous invitent à en faire partie. Nous sommes à la recherche de collaborateurs qui viennent régulièrement et peuvent rapporter l'état des sentiers et contribuer à l'entretien du réseau. Pour signifier votre intérêt ou pour toutes questions, vous pouvez écrire à Mathieu Boucher à mathieu@defis.ca.

Merci de votre implication !

Nous avons une résidente de Lac-Delage qui a été lauréate au Prix femmes d'affaires du Québec 2017. Félicitations!

Catégorie : Entrepreneure, petite entreprise Prix Gouvenement du Québec

Sur la photo :

- Jean Séguin, sous-ministre adjoint au Commerce extérieur et Export Québec, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
- Lauréate : Josée Lupien, présidente, Vertima



FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Le Conseil municipal invite les jeunes résidents (10 ans et moins) du Lac-Delage à venir célébrer la fête de Noël organisée pour eux le :

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE DE 9H00 à 12h00

AU MANOIR DU LAC-DELAGE

Au menu :

- ❖ Bricolage
- ❖ Collation
- ❖ Visite du Père Noël et surprise
- ❖ Détails à venir

Inscription obligatoire, au plus tard vendredi 1er décembre à 16h.

Pour vous inscrire, vous devez communiquer avec nous par courriel (ville@lacedelage.qc.ca) ou par téléphone (418-848-2417) et nous mentionner le nom de l'enfant et son âge.

Le coût de l'activité est de 5 \$/enfant (payable le jour même de l'activité) et cette activité est réservée aux enfants de 10 ans et moins. Prendre note que les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour cette activité svp.



Concour La carte de Noël régionale Les lauréats dévoilés



C'est le 9 novembre dernier que les lauréats du concours annuel La carte de Noël régionale ont été dévoilés.

Les grands honneurs ont été remis cette année à Mélika Hamel, une jeune résidente de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Son œuvre représentera ainsi la carte de Noël que la MRC de La Jacques-Cartier enverra à tous ses partenaires et collaborateurs,

en plus d'être exposée en permanence aux bureaux de la MRC.

Résidents et visiteurs pourront d'ailleurs contempler une trentaine des œuvres soumises dans le cadre de ce concours lors d'une exposition à la Grange du presbytère du 8 au 13 décembre prochain.

Pour plus de détails, rendez-vous au mrc.lajacquescartier.qc.ca.



Le Manoir du Lac-Delage vous offre de participer à sa programmation de cours hiver 2018

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
PILATES 9h à 10h ET 12h à 13h	AQUA VITALITÉ 10h à 11h	PILATES 9h à 10h	ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE EN CIRCUIT INTÉRIEUR 7h30 à 8h30 Et 9h30 à 10h30 AQUA VITALITÉ 10h à 11h
ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE EN CIRCUIT INTÉRIEUR 18h à 19h YIN YANG YOGA 19h30 à 20h45	HATHA YOGA (Intermédiaires) 18h à 19h15 HATHA YOGA (débutants) 18h à 19h15	AQUA VITALITÉ 19h à 20h	YOGA ROUE 18h15 à 19h30 YIN YOGA 19h45 à 21h

Aqua vitalité et aqua Tonic



Entraînement dynamique en piscine, incluant segments cardio et musculation, adapté pour tous. Essai gratuit! Plaisir garanti!

Durée de la session : 12 semaines, du 9 janvier au 29 mars 2018.

Coûts : 160,00 \$ tx incl. / Reçus disponibles / 5 \$ de rabais sur inscription à un 2e cours (en piscine seulement.) Payable par chèque à l'ordre de Gymtonic.

Inscription : gymtonic@live.ca Vous recevrez un formulaire d'inscription à remplir et apporter au premier cours avec votre paiement. (âge minimum requis 16 ans) nombre minimum de participants requis 10 personnes.

Entraînement physique en circuit intérieur

Profitez de séances d'entraînements semi-privées, adaptées à tous ! Nous travaillons posture, équilibre, endurance musculaire, volet cardiovasculaire ainsi que la force, le tout sous forme de stations-circuits. (programme d'entraînement personnalisé inclus)

Durée de la session : 8 semaines, débutant le 8 janvier au 26 février 2018.

Coûts : 140,00 \$ tx incl. / Reçus disponibles / 5 \$ de rabais sur inscription à un 2e cours.

Inscription : Sur fb : Évolution préparation physique, payable sur place au 1er cours.

Nombre minimum d'inscriptions requises : 8 personnes (maximum 12 pers.)

Pilates débutant

Ce cours est conçu pour s'initier à la pratique du Pilates. On met l'emphasis sur les six principes de base soit la respiration, le placement du bassin, des scapulas, de la tête, de la cage thoracique et finalement l'engagement efficace et sécuritaire des abdominaux. Le Pilates au sol renforce les muscles profonds pour une meilleure posture et un corps plus solide.

Durée : 12 semaines, du 8 janvier au 28 mars 2018 inclusivement.

Coûts : 160\$ tx incluses est payable en argent ou par chèque à l'ordre de Marie-Claude Bouchard, sur place, au premier cours.

Inscription à : marieclaudebouchard963@gmail.com. Vous recevrez un formulaire d'inscription à imprimer, à remplir et apporter au 1er cours.

Nombre min de participants pour démarrer le cours : min 10 pers.

Tenue vestimentaire : vêtements d'entraînement souples

Matériel requis : petit tapis «style yoga», bouteilles d'eau



Méfiez-vous de la glace

Chaque hiver, des cas de noyade sont rapportés partout au Québec. Bien que les cours d'eau soient recouverts de glace et de neige, il faut se méfier, parce que la dureté de la surface peut varier d'un jour à l'autre, voire même en quelques heures. En effet, les surfaces gelées de nos cours d'eau sont extrêmement sensibles aux changements climatiques : un simple vent peut déplacer les surfaces de glace et laisser d'immenses trous à des endroits insoupçonnés. Aussi, une neige un peu trop abondante ou trop lourde peut les affaiblir.

Rappelez-vous que l'épaisseur de la glace n'est pas le seul facteur permettant de déterminer si elle est suffisamment solide pour s'y trouver. Dans tous les cas, méfiez-vous :

- De la glace entourant des structures matérielles (quai, bouées, marqueur de chenal, etc.) ;
- De la glace claire ou bleutée, trop fine pour supporter votre poids ou celui d'une motoneige ;
- De l'apparence de neige fondante ;
- Des trous et des fissures dans la glace ;
- De la neige lourde sur la surface de la glace ;
- Des zones où des vents et des courants forts sont habituels.

L'épaisseur de la glace recommandée varie en fonction des activités pratiquées :

- Moins de 7 cm (3 po) • aucune activité
- 10 cm et plus (4 po) • pêche sur glace individuelle, marche et raquette, ski de fond
- 12 cm et plus (5 po) • motoneige ou VTT
- 20 cm et plus (8 po) • automobile ou équivalent
- 30 cm et plus (12 po) • camion ou équivalent



A

ANNONCES & SERVICES

Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine 418 848-0709
 Matte, Amélie 418 912-8040
 et 418 316-2528
 Mercier, Florence 418 912-8321
 Morin, Florence 418 848-0807
 Paradis, Frédérique 418 848-1846
 Ricaud, Gaëlle 581 984-3475



Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ville@lacdelaqc.ca ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

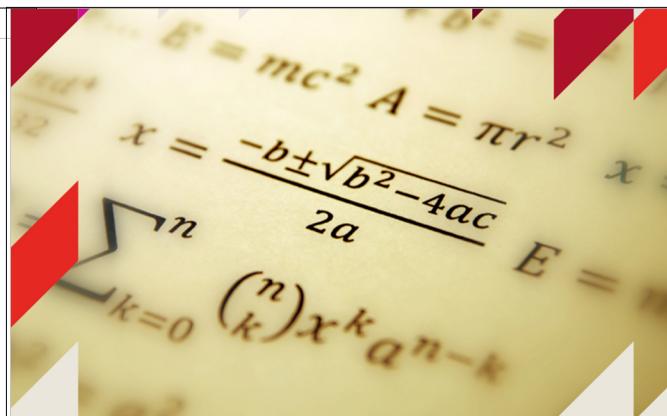
Formats	Tarifs de publication unique*	Tarifs annuel*
1 page (7 x 8.5 po)	57,75 \$	275,00 \$
½ page	42,00 \$	190,00 \$
¼ de page (4,3 x 3,5 po)	31,50 \$	142,00 \$
Carte professionnelle	21,00 \$	75,00 \$
Bandeau en bas de page (1 x 8 po.)	21,00 \$	75,00 \$

*Les prix sont sujets à changement

TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

Lucie
Bernier

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com



20 novembre au 15 décembre 2017

PROMOTION TERMINAUX NUMÉRIQUES

LOCATION

2 mois de location
GRATUITE
sur un G10 4K ou un G8

ACHAT

195\$ G8 enregistreur (rabais de 200\$)
79\$ G10 4K (rabais de 100\$)



Saviez-vous que vous pouvez utiliser vos ristournes pour l'achat d'équipement?



Vous êtes pressé par le temps?
Réservez vos appareils par téléphone et venez les récupérer plus tard!

CCAP CABLE.COM
TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET

418.849.7125
www.ccapcable.com | f
20 860, boul. Henri-Bourassa

* La promotion est sujette à changement sans préavis. Location : limite de une location par client (G10 ou G8), crédit équivalent à deux mois de location à prix régulier, valide uniquement sur une nouvelle location. Achat : limite de 1 appareil par modèle par client. Quantité limitée. Jusqu'à épuisement des stocks. Pour les réservations par téléphone, les clients doivent effectuer le paiement par carte de crédit au moment de récupérer la marchandise avant le 29 décembre 2017. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



LE SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

s'est refait une beauté



C'EST L'OCCASION IDÉALE
POUR OFFRIR



UNE *carte-cadeau!*



SUR RÉSERVATION : 418 848-0691 — 1 866 848-0691

www.lacdelage.com

